
DÉCLARATION DE POLITIQUE DE LA FIP

Développement stratégique de l'information relative aux médicaments, aux bénéfices des patients et des utilisateurs de médicaments

Introduction

L'information concernant les médicaments est essentielle pour donner aux patients, aux soignants et aux utilisateurs de médicaments les moyens d'avoir une utilisation adéquate, sûre et de qualité des médicaments. Les utilisateurs de médicaments peuvent accéder à de nombreuses sources d'information et à des formats variés. L'efficacité de l'information et de sa communication est importante pour les patients et leurs soignants, ainsi que pour de nombreuses parties prenantes telles que les médecins, les pharmaciens et les autres professionnels de santé, les autorités sanitaires et les secteurs pharmaceutiques et de la santé.

Fournir et communiquer une information impartiale et efficace sur les médicaments aux patients, aux soignants et aux utilisateurs de médicaments est une priorité pour les pharmaciens, et étaye l'ensemble des services de santé qu'ils fournissent. Une attention plus marquée devrait être accordée à la coordination et à l'amélioration de la qualité des ressources d'information sur les médicaments. Il est possible d'apprendre des expériences des autres pays, en particulier des pays dotés de solides politiques et stratégies d'information sur les médicaments. En s'aidant les uns des autres, une approche globale pour le développement d'information sur les médicaments peut être atteinte et intégrée aux politiques de gestion des médicaments.

Il existe de nombreuses différences entre les pays en termes de législation, de réglementation et de lignes directrices sur l'information relative aux médicaments. Toutefois, aucun pays ni aucune organisation nationale ne seront nommés dans cette Déclaration de politique de la FIP. Ces informations sont disponibles dans le rapport de la FIP intitulé « *Medicines information: Strategic development* ».



Objectifs de la Déclaration de politique

Les objectifs de cette Déclaration sont de :

1. S'attarder sur les questions relatives à l'information sur les médicaments et le rôle des pharmaciens et des principales parties prenantes ;
2. Souligner la nécessité d'une approche stratégique pour le développement de l'information sur les médicaments afin de garantir une information de haute qualité.

Contexte

Le but de l'information sur les médicaments

Le but premier de l'information sur les médicaments est d'améliorer la littératie en santé et d'aider les citoyens, les patients, les soignants, les utilisateurs de médicaments et les professionnels de santé à adopter une utilisation sûre, efficace et appropriée des médicaments. Ceci implique de fournir l'information qui permet aux utilisateurs de médicaments de prendre des décisions éclairées sur le choix et l'utilisation des médicaments. Les utilisateurs de médicaments apprécient une information exacte, compréhensible, adéquate, objective, indépendante, actualisée et pertinente qui peut les informer correctement et les aider à s'auto-gérer de manière sûre, efficace et appropriée.

Sources d'information sur la santé et les médicaments pour les patients, les soignants et les utilisateurs de médicaments

Il existe une grande variété de sources d'information relative aux médicaments à la disposition du public, notamment :

- Information verbale (fournie par des professionnels de santé).
- Information écrite fournie directement avec certains médicaments par les entreprises pharmaceutiques, les pharmaciens et d'autres professionnels de santé (par exemple, l'étiquetage des médicaments et les fiches d'information ou les notices d'emballage).
- Information écrite disponible auprès des associations de patients ou de professionnels de santé, des organisations sanitaires gouvernementales et non gouvernementales, des entreprises pharmaceutiques et d'autres organisations qui communiquent avec les patients.
- Sites Internet (par exemple, des informations sur les médicaments ou les problèmes de santé).
- Ressources numériques telles que les applications de santé mobile (*m-health*) et les réseaux sociaux (par exemple Twitter, Facebook et YouTube).

Soutenir le développement d'informations écrites de haute qualité sur les médicaments

Au-delà des informations pertinentes, précises, compréhensibles, adéquates, objectives, indépendantes et actualisées, l'application des bonnes pratiques en



matière de conception et de rédaction d'information de qualité sur les médicaments garantissent des contenus intelligibles au format papier et sous forme électronique. La littéracie limitée en santé est un problème courant dans le contexte international, où la littéracie de santé (à savoir « la capacité à lire, comprendre, évaluer et utiliser une information relative à la santé dans le but de prendre les décisions appropriées »¹) varie à la fois au sein d'un même pays et entre les pays. Ces différences doivent être prises en compte lors de l'élaboration d'outils d'information sur les médicaments, en accordant une attention particulière à des moyens alternatifs de communication et à des formats spéciaux ou adaptés, tels que l'utilisation de caractères de grande taille, de pictogrammes, de versions audio et en braille, ainsi que des approches mixtes (par exemple écrits et audiovisuels).

Le rôle des pharmaciens

Les changements démographiques, le développement numérique et les attentes grandissantes à la fois des individus, des gouvernements et des professionnels de santé exigent de nouvelles façons de communiquer. Les pharmaciens doivent être innovants dans leur manière de communiquer avec les personnes afin de garantir l'efficacité et l'efficacité de leurs initiatives informatives, pédagogiques et numériques. Les pharmaciens continueront de jouer un rôle essentiel dans la fourniture d'informations écrites et verbales fiables, objectives, compréhensibles, non promotionnelles, exactes, actualisées et adaptées sur les médicaments au public, aux patients et aux professionnels de santé. Ceci devrait avoir lieu dans le contexte d'une équipe thérapeutique interprofessionnelle, le cas échéant. Alors que les personnes accèdent à des informations de plus en plus souvent par Internet et via des appareils numériques (par exemple, les téléphones portables), les pharmaciens peuvent servir de guides et d'interprètes afin d'aider à réfuter les méprises les plus courantes quant aux informations liées à la santé et aux médicaments. Les pharmaciens peuvent aussi aider les patients, les soignants, les utilisateurs de médicaments et les autres professionnels de santé (médecins, infirmières, etc.) à identifier des sources fiables d'information. Pour faciliter cette démarche, les pharmaciens doivent être correctement formés et doivent pouvoir accéder à une information impartiale sur les médicaments.

Développement stratégique de l'information sur les médicaments

Si l'information sur les médicaments fait partie intégrante des soins de santé, seuls quelques pays ont adopté des stratégies pour l'information sur les médicaments. Le développement stratégique de l'information sur les médicaments est souvent inclus dans les politiques nationales relatives aux médicaments, les plans d'action ou les travaux sur la pharmacovigilance.

¹ Nielsen-Bohlman L, Panzer AM, et Kindig DA (rédacteurs en chef) : Prescription to End Confusion (2004). Disponible à l'adresse : <http://www.nap.edu/read/10883/chapter/4>



L'expertise des pharmaciens au sein d'une équipe collaborative et interprofessionnelle/interdisciplinaire est essentielle pour orienter le développement et la mise en œuvre des stratégies d'information sur les médicaments au sein des politiques nationales en matière de santé et de médicaments.

Une stratégie d'information sur les médicaments doit être intégrée au niveau national et doit permettre l'élaboration de nouvelles lois et lignes directrices visant à améliorer la disponibilité et la qualité de l'information sur les médicaments. La stratégie doit être guidée par les données probantes et mettre en lumière les lacunes qui nécessitent des recherches supplémentaires.

Résultats potentiels d'un développement stratégique de l'information sur les médicaments

Le développement stratégique de l'information sur les médicaments est susceptible de bénéficier à de nombreuses parties et conduit à de nombreux résultats à court, moyen et long terme.

Résultats à court terme :

- Une communication améliorée entre les patients, les soignants, les pharmaciens et les autres professionnels de santé ;
- Les patients et/ou les soignants sont mieux informés avant, pendant, et après l'utilisation de médicaments quant à leur(s) médicament(s), les risques associés, les avantages et les actions requises ;
- Une meilleure adhésion thérapeutique ;
- Une coopération et un travail d'équipe renforcés entre toutes les parties impliquées dans l'élaboration d'une information de haute qualité sur les médicaments ;
- Une prise de conscience accrue sur les activités informatives concernant les médicaments et de leur importance pour les soins de santé numériques.

Résultats à moyen terme :

- Une amélioration et un soutien à une auto-prise en charge et une automédication sûres et appropriées ;
- Une meilleure expérience et satisfaction des patients et/ou soignants activement impliqués dans la gestion de la santé ;
- Une motivation accrue des patients à jouer un rôle plus actif dans leur traitement ;
- Une communication améliorée entre les patients et les professionnels de santé, et une aptitude accrue des patients à gérer leur propre santé ;
- Une communication améliorée entre les pharmaciens, les médecins et les autres professionnels de santé ;



- Le développement d'outils d'information pour assurer un échange efficace d'informations ;
- Un meilleur accès à une information fiable, objective et de haute qualité ;
- Une amélioration de la pharmacovigilance et de la promotion de l'usage sûr et approprié des médicaments dans le continuum des soins de santé et de traitement ;
- Pour le système de santé dans son ensemble : Une confiance du public renforcée, un rapport coût-efficacité optimisé grâce à l'élaboration d'information cohérente et de haute qualité au niveau national, et des collaborations renforcées entre les fournisseurs d'information et de services du secteur public et privé.

Résultats à long terme :

- Une meilleure adhésion et un meilleur état de santé des patients ;
- Une autogestion et une auto-prise en charge améliorées ;
- Une littéracie en santé publique améliorée, axée sur la prévention et la réduction de l'usage inapproprié des médicaments, des meilleurs résultats de santé des patients, et une réduction des dépenses de santé.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

DANS CE CONTEXTE, LA FIP RECOMMANDE :

Aux gouvernements de :

1. Établir une politique nationale pour les médicaments qui intègre le développement stratégique de l'information sur les médicaments ;
2. Élaborer une stratégie nationale de l'information sur les médicaments pour illustrer les défis et les besoins en matière d'information sur les médicaments de façon plus explicite ;
3. Piloter la mise en œuvre d'une stratégie d'information approuvée sur les médicaments et des lignes directrices pertinentes ;
4. Élaborer des stratégies permettant aux pharmaciens d'agir en tant qu'acteurs clés pour informer les patients sur les médicaments et encourager les patients et les utilisateurs de médicaments à consulter les pharmaciens pour obtenir des informations sur les médicaments et leur usage ;
5. Donner aux pharmaciens des incitations économiques qui reconnaissent la valeur des pharmaciens dans la fourniture d'informations sur les médicaments ;
6. Assurer ou encourager le développement de lignes directrices relatives à l'information sur les médicaments pour s'assurer d'une information de haute qualité et cohérente entre tous les professionnels de santé ;
7. Inclure l'aptitude à l'utilisation parmi les indicateurs d'impact de base des stratégies et des lignes directrices relatives à l'élaboration et à



- l'évaluation des informations écrites, afin d'assurer que ces dernières soient adaptées à leur usage prévu ;
8. Fournir des ressources et un soutien pour permettre la réalisation de ces travaux (notamment la promotion et la reconnaissance de l'importance de l'information sur les médicaments) ;
 9. Encourager la mise en place de centres d'information spécialisés sur les médicaments ;
 10. Développer et mettre en œuvre des critères de certification ou d'accréditation de centres d'information de médicaments et de ressources d'information sur les médicaments en collaboration avec des organisations professionnelles et les organismes de formation ;
 11. Interdire la publicité directe au consommateur de médicaments à prescription obligatoire ;
 12. Promouvoir l'adoption des nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de faciliter l'accès à une information sur les médicaments fiable et accessible en pharmacie.

Aux industries pharmaceutiques et de la santé, de :

1. Fournir une information fiable sur leurs médicaments destinée aux professionnels de la santé et aux utilisateurs de médicaments (par exemple, des brochures élaborées spécialement pour les utilisateurs de médicaments, qui s'appuie sur les informations pertinentes sur les produits médicaux à l'attention des professionnels de santé). Cette information doit être mise à jour régulièrement et fondée sur des données actualisées provenant d'essais cliniques ;
2. S'abstenir de publicité directe auprès des consommateurs sur des médicaments à prescription obligatoire ;
3. Fournir des informations sur les avantages et les dangers des traitements (en particulier les effets indésirables) pour permettre aux utilisateurs de médicaments et aux professionnels de santé de prendre des décisions éclairées concernant le traitement ;
4. Inclure les utilisateurs de médicaments en tant qu'intervenants clés dans l'élaboration de l'information sur les médicaments ;
5. Mettre au point des informations écrites sur les médicaments (par exemple, des brochures) compréhensibles pour tous les patients, quel que soit leur niveau de littératie de la santé. Toute information développée doit être évaluée avec les utilisateurs finaux prévisibles afin de s'assurer de son adéquation avec l'usage prévu ;
6. Respecter les réglementations locales relatives à la commercialisation des médicaments et reconnaître la différence entre information sur les médicaments et matériel publicitaire/publicité ;
7. Utiliser des moyens et des formats innovants pour fournir des informations sur les médicaments utiles aux utilisateurs de



médicaments, et accessibles aux personnes qui requièrent une attention particulière.

Aux organisations membres, de :

1. Initier le développement stratégique de l'information sur les médicaments au niveau national ;
2. Promouvoir l'adoption d'une terminologie normalisée et de systèmes de classification dans le système de santé pour promouvoir le partage efficace et sûr d'informations sur la santé et les médicaments tout au long du continuum des soins ;
3. Prendre des mesures et participer activement au développement stratégique de l'information sur les médicaments ;
4. Travailler avec des organisations de santé partenaires pour élaborer des lignes directrices sur la mise au point et l'utilisation de documents d'information sur les médicaments ;
5. Démontrer l'importance de l'information sur les médicaments pour accroître l'utilisation rationnelle des médicaments, la sécurité médicamenteuse et l'adhésion ;
6. Élaborer des stratégies qui encouragent les pharmaciens et les autres professionnels de santé à fournir des informations de haute qualité sur les médicaments, ainsi qu'à jouer un rôle actif pour aider les patients à gérer leurs médicaments ;
7. Promouvoir la mise au point d'outils et de bases de données d'information sur les médicaments et les services pharmaceutiques ;
8. Encourager les développeurs de logiciels informatiques à fournir un accès à une information sur les médicaments exacte, actualisée et facile à utiliser qui peut être adaptée pour répondre aux besoins propres des patients concernant leur traitement ;
9. Organiser et promouvoir des campagnes portant sur l'information sur les médicaments afin de mettre en valeur son rôle et son importance ;
10. Influencer et façonner la transformation numérique pour tous les acteurs du système de santé ;
11. Promouvoir les pharmacies et l'équipe officinale en tant que premier point de contact pour chercher de l'information sur les médicaments et favoriser la communication numérique pour des services pharmaceutiques à valeur ajoutée ;
12. Plaider en faveur de la transparence en ce qui concerne la source de l'information.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

Aux établissements de formation des professionnels de santé, de :

1. Inclure des cours interprofessionnels dans le cursus portant sur l'information sur les médicaments, ainsi que l'analyse critique des publications médicales et scientifiques avec une attention particulière



sur l'information disponible sur Internet et à travers la technologie de santé mobile ;

2. Inclure dans le cursus de formation, les compétences sur la manière d'utiliser dans la pratique quotidienne des bases de données impartiales sur les médicaments et des outils de prise de décision clinique ;
3. Inclure l'utilisation efficace de sources d'information fiables sur les médicaments dans les cursus de formation ;
4. Promouvoir le développement de compétences exemplaires en matière de conseil sur les médicaments.

Aux pharmaciens, de :

1. Aider les patients, les soignants et les utilisateurs de médicaments à obtenir et à analyser de manière critique des informations fiables sur la santé et les médicaments qui répondent à leurs besoins individuels. Une attention particulière doit être portée aux sujets suivants :
 - a. Apprendre aux patients à utiliser des informations en ligne sur la santé (y compris les informations sur les médicaments) et les encourager fortement à s'adresser à un pharmacien pour toute question relative à des informations obtenues en ligne ;
 - b. Conseiller aux patients et/ou soignants des sources d'information fiables ;
 - c. Informer les patients et les soignants qui ne se rendent pas en pharmacie pour chercher leurs médicaments ;
 - d. Encourager et aider les patients à s'informer eux-mêmes de leur état de santé et de leur(s) traitement(s) ;
 - e. Veiller à ce qu'un lieu privé soit disponible dans toutes les pharmacies pour les soins aux patients (par exemple lorsque des informations sensibles sont divulguées) ;
 - f. Faciliter l'autonomisation des patients et leur prise en main de leur propre santé.
2. Fournir des informations sur les bénéfices et les risques des médicaments ;
3. Utiliser des informations imprimées ou sur support électronique pour renforcer l'information orale transmise à un patient, un soignant et/ou un utilisateur de médicaments ;
4. Personnaliser les informations relatives aux médicaments aux situations spécifiques (par exemple, première utilisation du médicament par les patients, utilisation répétée, mauvaise intégration du traitement médicamenteux dans les modes de vie et les habitudes quotidiennes, utilisation ou application incorrecte des médicaments, et utilisation simultanée de médicaments à prescription obligatoire et sans ordonnance).



5. Discuter des informations sur les médicaments avec les patients, les soignants et les utilisateurs de médicaments en veillant à garder une communication bidirectionnelle ;
6. Déployer des efforts pour produire et diffuser des informations appropriées sur les médicaments ;
7. Fournir des informations dans des formats accessibles aux personnes nécessitant une attention particulière ;
8. Adapter les formats d'information sur les médicaments aux différentes populations de patients en prenant en compte leur âge, leur contexte culturel et leur niveau de connaissances ;
9. Faciliter la mise à disposition d'informations impartiales et adaptées aux autres professionnels de santé, notamment dans les établissements de soins complexes aux patients tels que les hôpitaux ;
10. Soutenir les autres pharmaciens et professionnels de santé dans tous les établissements de santé, pour assurer une utilisation de qualité des médicaments, renforcer les activités de réconciliation médicamenteuse, améliorer l'adhésion du patient à son traitement médicamenteux et améliorer les résultats liés aux médicaments ;
11. Soutenir les autres professionnels de santé et participer à des initiatives de collaboration interprofessionnelle ;
12. Reconnaître le rôle de l'information sur les médicaments quant à l'utilisation rationnelle des médicaments, la sécurité médicamenteuse et l'amélioration de l'adhésion ;
13. Utiliser des sources d'information fiables sur les médicaments ;
14. Tenir compte de l'évolution de la technologie pour aider à une information individualisée sur les médicaments ;
15. Utiliser l'expertise pour guider l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'information sur les médicaments.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

Date d'adoption	: Approuvé par le Conseil de la FIP (2017)
Proposé par	: Conseil de la pratique pharmaceutique / Section de l'Information sur la Santé et les Médicaments
Cette déclaration remplace les déclarations précédentes de la FIP suivantes	: Fédération pharmaceutique internationale. Déclaration de politique de la FIP concernant les informations sur les médicaments à l'intention des patients. La Haye : FIP, 2008.
Cette déclaration peut être citée ainsi	: Fédération pharmaceutique internationale. Déclaration de politique de la FIP - Développement stratégique de l'information relatives aux médicaments, aux bénéfices des patients et des utilisateurs de médicaments. La Haye : FIP, 2017. Disponible à l'adresse : www.fip.org/statements
Cette déclaration fait référence aux déclarations et documents suivants de la FIP	: Fédération pharmaceutique internationale. Medicines information: Strategic development La Haye : FIP, 2017. Disponible à l'adresse : http://www.fip.org/publications